

Lurelu

La seule revue québécoise exclusivement consacrée à la littérature pour la jeunesse



Écrire... et publier

Michèle Huard

Volume 7, numéro 2, automne 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/12806ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Lurelu

ISSN

0705-6567 (imprimé)

1923-2330 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Huard, M. (1984). Écrire... et publier. *Lurelu*, 7(2), 26–26.



Il était une fois un livre pour enfants... Fruit d'une idée puis d'un effort soutenu, un écrit parvenu peut-être jusqu'au lecteur. Nous prenons souvent pour acquis le produit, ignorant tout de son cheminement. Or si jusqu'à maintenant nous avons circonscrit le monde de l'édition, il est temps de décrire, pour tous ceux qui pourraient se laisser tenter par l'expérience, comment on y pénètre. Car si la littérature québécoise pour enfants s'est taillée au cours des dix dernières années une place de plus en plus enviable sur le marché, cela est dû principalement à l'arrivée d'une certaine relève de nouveaux auteurs et de jeunes illustrateurs qui ont su aller au bout de leurs idées et mettre le livre pour enfants «à la page». Cependant aucune production annuelle d'une centaine de titres n'aurait su explorer, en ce court laps de temps, toutes les thématiques et combler tous les genres. C'est pourquoi notre littérature de jeunesse comporte encore des lacunes qui mériteraient d'être comblées — les romans pour adolescents, la poésie et les documentaires demeurent les parents pauvres de l'édition québécoise.

Quel que soit le genre d'écriture auquel vous vous adonnez, viendra sans doute un moment où vous aurez en main un ou plusieurs manuscrits valables. N'hésitez pas à les soumettre à des proches afin d'obtenir des points de vue différents ou de corroborer le vôtre.

C'est généralement à ce stade qu'entre en jeu l'éditeur, «cette personne qui par l'intermédiaire d'une maison d'édition ou d'une société assure la publication et la mise en vente d'un ouvrage. Il est responsable de la composition, de l'impression et du tirage, et s'occupe de la promotion et de la distribution de l'oeuvre¹».

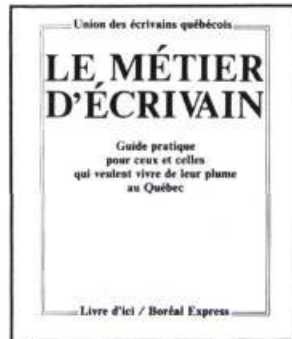
L'auteur adresse donc son manuscrit à une ou plusieurs maisons d'édition susceptibles de s'intéresser à ses écrits. Une bonne connaissance de la politique éditoriale de chaque maison (le genre de livres publiés à ce jour, leur style audacieux ou traditionnel, simple ou recherché, les collections où pourrait se greffer le texte en question) peut

1) UNEQ. *Le métier d'écrivain*, p. 17.

Librairie
édition

par Michèle Huard

Écrire... et publier



éviter bien des erreurs et des pertes de temps. Ces informations sont relativement faciles à glaner dans les salons du livre ou en bouquinant dans quelque bonne librairie où l'on vous remettra des catalogues des différents éditeurs.

La présentation matérielle du manuscrit est un facteur déterminant; un texte impeccable de la part d'un auteur inconnu incitera l'éditeur à une lecture plus attentive. Le manuscrit devra donc être dactylographié à double interligne sur du papier blanc de format standard, soit 8 1/2 x 11. Le texte s'inscrira à l'intérieur d'un cadre imaginaire laissant des marges de 4,5 cm en haut, 3,5 cm en bas et à gauche, et 2,5 cm à droite. Sur la page de titre devront apparaître dans le coin supérieur gauche le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur et, au centre, le titre de l'oeuvre. Les pages suivantes devraient porter dans le coin gauche le nom de l'auteur et, à droite, le numéro de page. L'auteur conservera l'original et enverra des photocopies claires, par courrier recommandé. Les éditeurs disposent pour la plupart d'une banque d'il-

lustrateurs; il est donc inutile de tenter d'illustrer vous-même votre texte si vous ne pouvez le faire avec professionnalisme. De toute façon, si le manuscrit était accepté, il pourrait l'être pour le texte seulement ou encore uniquement pour les illustrations...

Les maisons d'édition remettront votre manuscrit soit à un directeur de collection, soit à un comité de lecture. Ce comité n'en est pas vraiment un, puisque les individus (écrivains, bibliothécaires, critiques, professeurs) chargés d'évaluer le manuscrit ne se réunissent rarement pour confronter leurs opinions. Les lecteurs produisent plutôt un rapport comprenant leurs recommandations à l'éditeur qui, en dernière analyse, sera seul à décider. Quiconque soumet un manuscrit doit prévoir une attente de un à plusieurs mois avant d'obtenir une réponse. Si le manuscrit est accepté il pourra l'être sous conditions ou tel quel. Dès lors commenceront des négociations entre l'éditeur et l'auteur ou son agent en vue de la signature d'un contrat. Cet acte légal liant les deux parties quant à leurs droits et obligations, spécifie les droits d'auteur (généralement 10% si c'est un roman et 5% si c'est un album illustré; l'autre 5% va à l'illustrateur sous forme de droits ou de forfait ou une combinaison des deux), le tirage et le prix du livre, le genre de diffusion et de publicité dont il jouira, les conditions de réimpression, etc. Il pourra par ailleurs comporter certaines clauses particulières, par exemple le choix d'un illustrateur. Grâce aux efforts de l'Union des écrivains québécois (UNEQ), il y a désormais un contrat type d'édition que je vous invite à consulter afin de mieux connaître vos droits et leurs limites. L'UNEQ est située au 964 rue Cherrier, Montréal, Québec H2L 1H7. (514) 526-6653.

Sources bibliographiques

Renaud, Bernadette. *Comment on fait un livre?* Éditions du Méridien, 1983.

Arsenault, Marie Évangéline. *Écrire et Écrire II*. Le marché de l'écriture, 1982.

Union des écrivains québécois (UNEQ). *Le métier d'écrivain*. Livre d'ici / Boréal Express, 1981.